

Sujet : [INTERNET]

De : veronique.dupuis16@orange.fr

Date : 05/02/2019 08:55

Pour : pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

①

cordialement Mr et Mme Dupuis

Envoyé depuis l'application Mail Orange

—photo_1.JPG—

Contribution à l'enquête publique relative au

Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à Lupsault et Oradour.

à l'enquêteur Dominique BICHON

et
M/Mme DUPUIS PASCAL

habitant à Les Châteaux 16140 Oradour

donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».

- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.

- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.

- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète.

Fait à Oradour le 29/10/2019

Signature :



Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur

Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

- avec une concentration d'habitations très proches des éoliennes (entre 700m et 1km)
l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale...

Sujet : [INTERNET]

De : Garraud Annie <garraud.annie@orange.fr>

Date : 05/02/2019 16:29

Pour : pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr



Bonjour,

ci-joint avis défavorable pour les éoliennes LUPSAULT ORADOUR

— Pièces jointes : —

Scan.pdf

30 octets

**Contribution à l'enquête publique
relative au
Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à
Lupsault et Oradour.**

à l'enquêteur Dominique BICHON

M/Mme GARRAUD JANIIC
habitant à :
BARBEZIERES

donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».


- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.

- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.

- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. .
D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à Barbezeries le 5/2/19

Signature :


 Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur
 Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

Sujet : [INTERNET] Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à Lupsault et Oradour.

De : <walks.alex@virgin.net>

Date : 05/02/2019 19:26

Pour : <pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr>

③

Cher Monsieur/Madame,

Veillez trouver ci-joint nos leters d'objection aux moulins à vent proposés à Lusault et Oradour.

Cordialement

Mr et Mme Walker

— WINDMILLS GARY SCAN.jpg —

Contribution à l'enquête publique relative au ^[SEP]Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à Lupsault et Oradour.

A l'enquêteur Dominique BICHON

Mme Alexandra Walker

3a

habitant à : Impasse Norine, Chillé, Commune de Oradour, 16140

donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».

- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.

- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.

- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à Londres _____ le 5 Février, 2019



Signature : Alexandra Walker

Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur ^[SEP]

Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

Contribution à l'enquête publique relative au ^[1]_[SEP]Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à Lupsault et Oradour.

A l'enquêteur Dominique BICHON

M Gary Walker


3 b

habitant à : Impasse Norine, Chillé, Oradour, 16140 _____

donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».
- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.
- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.
- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à Londres _____ le 5 Fevrier 2019

 Signature :

Gary Walker

- Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur ^[1]_[SEP]
- Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr